
**Conditions générales d'utilisation
pour la saisine par voie électronique**

—

**Dépôt des autorisations d'urbanisme
(Version 2 - Janvier 2025)**

Sommaire

Article 1 – Définition et objet du « téléservice SVE ».....	3
Article 2 – Fonctionnement du formulaire SVE	3
Article 3 – Disponibilité et évolution du formulaire SVE du téléservice.....	5
Article 4 – Protection des données personnelles	5
Article 5 – Traitement des demandes abusives ou frauduleuses.....	5
Article 6 – Modification des Conditions Générales d’Utilisation	5

Article 1 – Définition et objet du « téléservice SVE »

Le portail de Saisine par Voie Electronique « SVE » est un téléservice au sens du décret n°2016-1411 du 20 Octobre 2016 et du décret n°2016-1491 du 04 Novembre 2016, relatif au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique, pour adresser une demande, un document ou une information dans le cadre des dossiers d'urbanisme et de construction qui sont prévus à l'exclusion de ceux indiqués par ces décrets, soit les types de dossiers suivants :

- CU - Certificat d'urbanisme informatif (a) et opérationnel (b)
- DP - Déclaration préalable constructions et travaux non soumis à permis de construire, déclaration préalable installations et aménagements non soumis à permis d'aménager
- PC - Permis de construire (y compris permis relatif à un Etablissement Recevant du Public), Permis de construire maison individuelle
- PA - Permis d'aménager
- PD - Permis de démolir
- Demande de modification d'une autorisation délivrée en cours de validité (permis et déclaration préalable)
- Demande de transferts d'une autorisation délivrée en cours de validité (permis et déclaration préalable)

Le téléservice permet également le dépôt des demandes suivantes :

- DIA - Déclaration d'intention d'aliéner (uniquement pour les communes ayant instauré le Droit de Prémption Urbain)
- AP - Déclaration d'autorisation préalable de nouvelle installation, de remplacement, de modification d'un dispositif ou d'un matériel supportant une enseigne, préenseigne ou publicité (*sous réserves de la mise en service par l'éditeur du téléservice*)
- DP - Déclaration préalable pour l'installation, le remplacement ou la modification d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité ou une préenseigne (*sous réserves de la mise en service par l'éditeur du téléservice*)

Le service offre également aux usagers un suivi en ligne des démarches : le service offre à l'utilisateur une vision d'ensemble de ses démarches en cours. Afin d'en faciliter le suivi, l'utilisateur peut également recevoir des messages par courriel ou en ligne l'informant de l'avancement de ses démarches.

Article 2 – Fonctionnement du formulaire SVE

L'utilisation du formulaire est gratuite et facultative. L'utilisation du formulaire nécessite l'acceptation par l'utilisateur des présentes conditions d'utilisation. L'usage de la langue française y est obligatoire.

● Fonctionnalités

Lors de l'utilisation du formulaire, l'utilisateur s'identifie en complétant les renseignements demandés avec :

- Pour les *particuliers* : le nom, prénom, l'adresse postale et une adresse électronique valide lors de son inscription.
Cette adresse est utilisée non seulement comme identifiant mais aussi pour la confirmation des opérations réalisées par l'utilisateur sur son espace personnel, et pour l'envoi des alertes relatives au suivi des démarches.
- Dans le cas d'un *professionnel* ou d'une *association*, un identifiant de la personne morale concernée doit être fourni dans le champ en texte libre du formulaire (numéro d'inscription au répertoire des entreprises et de leurs établissements « SIRET » ou numéro d'inscription au répertoire national des associations).

● Prérequis techniques

<https://sve.sirap.fr> est disponible sur le site internet de la Communauté de communes de la Matheysine et des communes le cas échéant.

L'utilisation du service requiert une connexion et un navigateur internet. Afin de garantir un bon fonctionnement du formulaire SVE, il est conseillé d'utiliser les versions les plus récentes des navigateurs suivants :

- Firefox,
- Chrome,
- Safari

Pour se connecter au téléservice, l'utilisateur crée un compte avec son adresse électronique.

La Communauté de communes de la Matheysine met à disposition des usagers cités ci-dessus, un téléservice qui permet de déposer par voie électronique toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme sur l'ensemble des communes de la communauté de communes.

L'administration garantit les conditions de mise en œuvre de téléservice afin que le droit de saisine électronique des usagers soit effectif.

L'administration ne peut garantir la sécurité du système de messagerie électronique que l'utilisateur utilise pour remplir sa demande et l'envoyer à l'administration, les délais d'acheminement des transmissions effectuées via Internet, ni la préservation de la confidentialité ou de l'intégrité des messages transmis jusqu'à leur arrivée sur les serveurs de l'administration.

● Remplissage du formulaire

- L'utilisateur remplit en ligne le formulaire et valide celui-ci en y joignant éventuellement les pièces nécessaires au traitement de sa demande.
- Les formats acceptés sont pdf, jpg, png, dwg, ifc
- La taille des pièces admises à transiter par le téléservice est la suivante : 40 Mo pour chaque pièce

● Validation du formulaire

La validation du formulaire par l'utilisateur vaut consentement de celui-ci.

● Accusé d'enregistrement électronique automatique « AEE »

Après envoi du formulaire, un accusé d'enregistrement de la demande est envoyé à l'adresse électronique indiquée dans un délai d'un 1 jour ouvré. Si aucun accusé d'enregistrement n'est transmis à l'issue de ce délai, l'utilisateur devra refaire sa demande. L'utilisateur doit vérifier la validité et le bon fonctionnement de son adresse électronique avant de reformuler sa demande.

● Accusé de réception électronique « ARE »

L'utilisateur reçoit à l'adresse électronique indiquée, dans les 10 jours ouvrés à compter de la réception de la demande par le service instructeur compétent, un accusé de réception. Cet ARE comporte obligatoirement les mentions suivantes :

- La date de réception de l'envoi électronique
- Le numéro d'enregistrement du dossier
- La désignation du service chargé du dossier, ainsi que ses coordonnées
- La date limite d'instruction à laquelle, à défaut d'une décision expresse, la demande sera réputée acceptée. Cette date est calculée à partir de la date d'AEE. L'administration se réserve le droit de modifier le délai d'instruction conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

La demande est susceptible de faire l'objet d'une décision implicite d'acceptation, en l'absence de réponse sous 10 jours ouvrés à compter de la réception de l'envoi.

L'utilisateur peut compléter sa demande initiale en remplissant en ligne un nouveau formulaire ou, sur l'invitation du service instructeur, en complétant son dossier dans le Portail Usager.

Il doit alors préciser obligatoirement le numéro de référence de sa demande initiale, reçu dans l'accusé de réception susvisé.

Le service instructeur se réserve le droit de répondre par voie postale.

Article 3 – Disponibilité et évolution du formulaire SVE du téléservice

L'accès au formulaire SVE est disponible 7 jours sur 7, 24h sur 24. La Communauté de communes se réserve toutefois la faculté de faire évoluer, de modifier ou de suspendre, sans préavis, le formulaire pour des raisons de maintenance ou pour tout autre motif jugé nécessaire. L'indisponibilité du formulaire ne donne droit à aucune indemnité.

En cas d'indisponibilité du formulaire, l'utilisateur en est informé ; il est alors invité à effectuer sa démarche ultérieurement. L'indisponibilité du téléservice ne donne droit à aucune indemnité.

La réception de la demande par le service instructeur compétent est effective dans la plage des jours ouvrés.

Article 4 – Protection des données personnelles

La Communauté de communes s'engage à prendre toutes précautions utiles pour préserver la sécurité des données collectées auprès de l'utilisateur, et notamment empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Article 5 – Traitement des demandes abusives ou frauduleuses

Le droit de saisine électronique ne s'applique pas aux envois abusifs, notamment par leur nombre, leur caractère répétitif ou systématique, ou les envois susceptibles de porter atteinte à la sécurité des systèmes d'information.

Article 6 – Modification des Conditions Générales d'Utilisation

Les conditions d'utilisation sont opposables pendant toute la durée d'utilisation des services et/ou jusqu'à ce que de nouvelles dispositions remplacent les présentes. Les termes des présentes conditions d'utilisation peuvent être amendés à tout moment, sans préavis, en fonction des modifications apportées au formulaire, de l'évolution de la législation ou de la réglementation, ou pour tout autre motif jugé nécessaire. Il est vivement recommandé de consulter régulièrement les conditions d'utilisation. Les modifications apportées seront indiquées sur cette page.

Les modifications entreront en vigueur dès leur publication. Attention : Si vous n'acceptez pas les modifications apportées aux conditions générales d'utilisation et aux conditions d'utilisation spécifique à un service donné, vous devez cesser toute utilisation du service.

Le Maire de la commune de ..**BEAUFIN**.....

Monsieur/Madame ..**Emmanuel SERRE**.....

Signature



Le Maire de la commune de ... *Chanteprie*
Monsieur/Madame ... *Christelle JEHEU*

Signature



Le Maire de la commune de Cholonge

Monsieur/Madame Bruno KRAMARCZEWSKI

Signature

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Cholonge. The seal features a central emblem with a sun, a figure, and a building, surrounded by the text "MAIRIE DE CHOLONGE" and the number "38220". Overlaid on the seal is a handwritten signature in blue ink.

Le Maire de la commune de Cognet.....

Monsieur/Madame Jean-Pierre BONOMI.....

Signature



CORPS

Le Maire de la commune de

Monsieur/Madame MULYK Fabien

Signature



Le Maire de la commune de ENTRAIGUES

Monsieur/Madame Martine SIMONNET

Signature



Le Maire de la commune de Laffrey.....

Monsieur/Madame Philippe FAURE, le maire.....

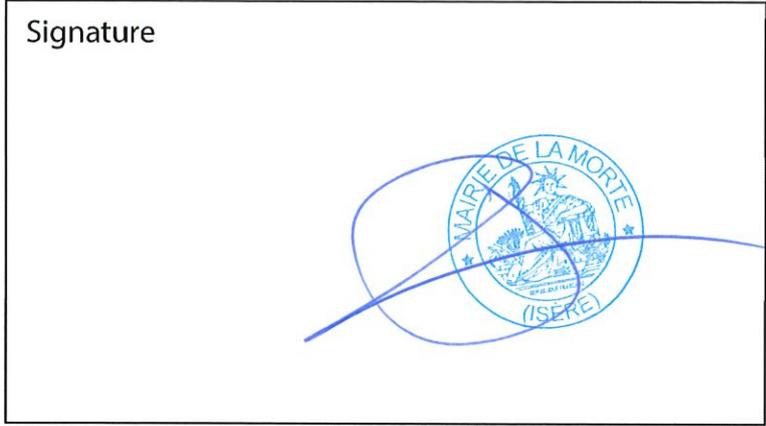
Signature



Le Maire de la commune de La Motte.....

Monsieur/Madame Raymond MASLO.....

Signature



Le Maire de la commune de ... La Motte d'Areyffans

Monsieur/Madame Angélique ... Rossi

Signature le 16/01/2025



Le Maire de la commune de La Motte-Saint-Martin

Monsieur/~~Madame~~ Franck GONNORD

Signature

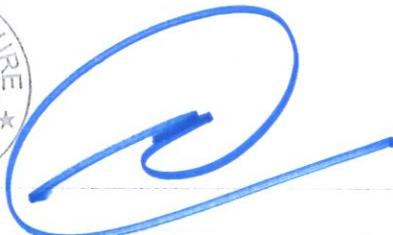


Le Maire de la commune de LA MURE.....

Monsieur/Madame Eric BONNIER.....

Signature




M. Eric BONNIER

Le Maire de la commune de La Salette Fallavaux

Monsieur/Madame Gilda PERRIN

Signature



Le Maire de la commune de *La Salle en Beaumont*

Monsieur/Madame *PAILLIN* *Sébastien*

Signature



Le Maire de la commune de .. LAVALDENS

Monsieur/~~Madame~~ .. Arnaud CHATTARD

Signature



Le Maire de la commune de La Valette.....

Monsieur/Madame BARTHELEMI Nayse.....

Signature

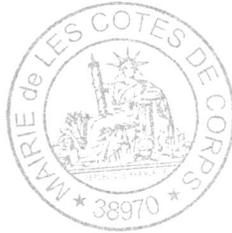


A handwritten signature in blue ink, written over the official seal. The signature is stylized and appears to be "B. Nayse".

Le Maire de la commune de Les Cotes de Corps.....

Monsieur/Madame Claude MAUROY.....

Signature



Le Maire de la commune de MARCIEU.....

Monsieur/Madame Fabienne PREVOT.....

Signature



Le Maire de la commune de Mayres Saref
Monsieur/Madame Jean Michel BRUGNERA

Signature



The signature block contains a handwritten signature in black ink, which appears to be 'J.M. Brugnera'. Below the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MAIRIE DE MAYRES SAREF' and '38350'. The seal is partially obscured by the signature.

Le Maire de la commune de Monestier d'Ambel.....

Monsieur/Madame François REBI.....

Signature

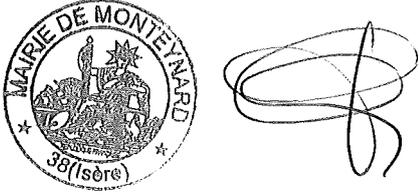
PO 



Le Maire de la commune de MONTÉYARD

Monsieur/Madame Richard PASSEURIE, Maire

Signature



The image shows a rectangular box containing the word "Signature" at the top left. To the left of the signature is the official seal of the Municipality of Montéyard, Isère. The seal is circular with the text "MAIRIE DE MONTÉYARD" at the top and "38 (Isère)" at the bottom. The center of the seal features a coat of arms with a crown, a star, and a figure. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a vertical stroke.

Le Maire de la commune de NANTES-EN-RATTIER

Monsieur/Madame Joël POWTIER

Signature



Le Maire de la commune de ..NOTRE DAME DE VAULX.....

Monsieur/Madame ..Bernadette Garcia.....

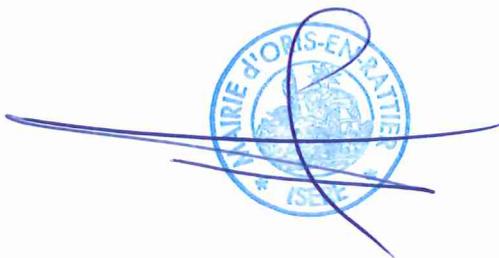
Signature



Le Maire de la commune de ONS-EN-RATTIEN

Monsieur/Madame TAVERNA Philippe

Signature

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE D'ONS-EN-RATTIEN" and "1852". The signature consists of several overlapping loops and lines.

Le Maire de la commune de Pellafol
Monsieur/Madame Thierry Goubert

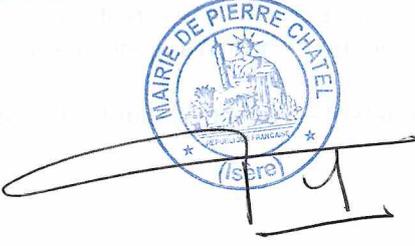
Signature



Le Maire de la commune de PIERRE-CHATEL

Monsieur Arain VILLARD

Signature



Le Maire de la commune de PONSONNAS

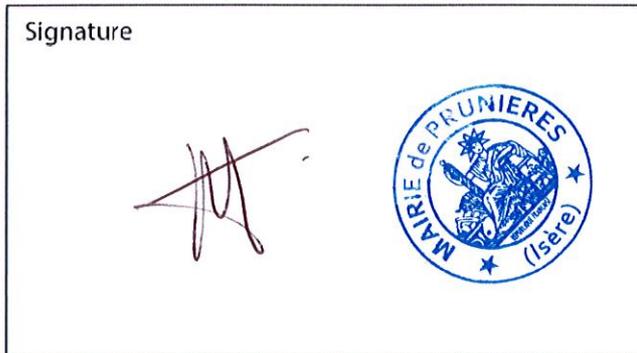
Monsieur/Madame M. LANEYRIE Jean-Paul

Signature



Le Maire de la commune de PRUNIERES

Monsieur/Madame Michel TOSCAN



Le Maire de la commune de **Quet en Beaumont**

Monsieur/Madame **Elisabeth MOSTACCHI**

Signature



Le Maire de la commune de Saint - Arrey

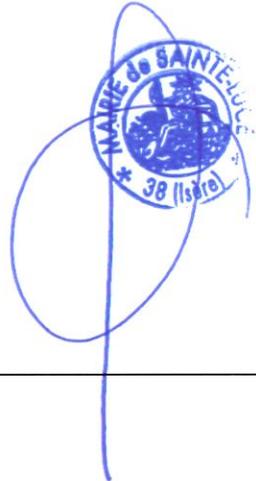
Monsieur/Madame STUTZ Anne

Signature



Le Maire de la commune de Sainte-Luce
Monsieur/Madame Florence GRAND

Signature



1^{ère} Adjointe

Le Maire de la commune de Saint - Honoré

Monsieur/Madame GIRAUD Thérèse

Signature

Par délégation du Maire



Le Maire de la commune de ... SAINT JEAN DE VAULX

Monsieur/Madame ... RAVANAT Jean-Luc

Signature



Le Maire de la commune de *Saint-Laurent-en-Beaumont*
Monsieur/Madame *Jean-Luc GARNIER*

Signature



Le Maire de la commune de Saint-Michel en Beaumont

Monsieur/Madame Christian CHARLES

Signature



Le Maire de la commune de Saint-Pierre de Méarotz.....

Monsieur/Madame BALME Eric.....

Signature



Le Maire de la commune de SAIN T THEOFFREY.....

Monsieur/Madame TENDEZ Alain.....

Signature



Le Maire de la commune de SIEVOZ
Monsieur/Madame Dominique LE TRAU

Signature

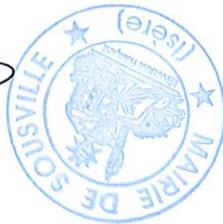


The signature block contains a handwritten signature in black ink, which appears to be 'D. Le Traou'. Below the signature is a blue circular official stamp. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MUNICIPALITE SIEVOZ' at the top and '(Isère)' at the bottom. The words 'REPUBLIQUE FRANCAISE' are also visible within the inner circle of the stamp.

Le Maire de la commune de **SOUSVILLE**

Monsieur/Madame **Denis PONCET**

Signature



Le Maire de la commune deSUSVILLE.....

Monsieur/MadameValérie CHALLON.....

Signature



Le Maire de la commune de VALBONNAIS

Monsieur/Madame Gilbert MAUGIRON

Signature



Le Maire de la commune de Valjouffrey

Monsieur/Madame

Maxence FOGLIA
Maire
Mairie de VALJOUFFREY

Signature



Le Maire de la commune de VILLARD SAINT CHRISTOPHE

Monsieur/Madame Sergé MORA

Signature

le 6 février 2025

